

MAZARS

**FONDS DE DOTATION BREAK POVERTY
FOUNDATION**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

FONDS DE DOTATION BREAK POVERTY FOUNDATION

Siège social : 81 rue de Lille 75007 Paris

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres du Conseil d'administration ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION BREAK POVERTY FOUNDATION relatifs au premier exercice clos le 31 décembre 2018, d'une durée de seize mois, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources (CER) décrites dans les notes annexes au compte d'emploi annuel des ressources font bien l'objet d'une information appropriée et sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier en accord avec le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

**FONDS DE
DOTATION
BREAK
POVERTY
FOUNDATION**

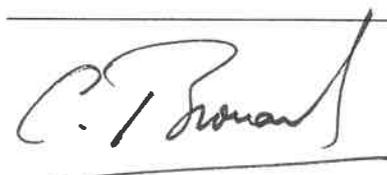
*Comptes Annuels
Exercice clos le 31
décembre 2018*

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 21 février 2019

Le Commissaire aux comptes

M A Z A R S


CYRILLE BROUARD

Bilan Actif

		31/12/2018		
Etat exprimé en euros		Brut	Amort. et Dépréc.	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et de développement			
	Concessions brevets droits similaires	24 737	622	24 114
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, mat. et outillage indus.			
	Autres immobilisations corporelles	43 285	5 342	37 944
	Immobilisations grevées de droits			
	Immobilisations en cours			
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	68 022	5 964	62 058
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
	CREANCES (3)			
	Créances usagers et comptes rattachés			
	Autres créances			
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	123 566		123 566	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	739		739
	TOTAL (II)	124 305		124 305
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)			
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	192 327	5 964	186 363
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents 342 500				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Fonds associatifs	Fonds propres	
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	41 333
	Ecarts de réévaluation Réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice	
	Total des fonds propres	41 333
Fonds dédiés	Autres fonds associatifs	
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	
	Total des autres fonds associatifs	
	Total des fonds associatifs	41 333
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	
	Total des provisions	
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés	44 700
	Total des fonds dédiés	44 700
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	206
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	54 707 30 417
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	15 000
	Produits constatés d'avance	
	Total des dettes	100 330
	Ecarts de conversion passif	
	TOTAL PASSIF	186 363
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	0,00
	(1) Dont à moins d'un an	100 330
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	206
	ENGAGEMENTS DONNES	349 700

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

31/12/2018

		16 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	
	Prestations de services	
	Productions stockée	
	Production immobilisée	
	Subventions d'exploitation	
	Dons	186 119
	Cotisations	
	Legs et donations	
	Autres produits de gestion courante	2
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	
	Autres produits	558 667
	Total des produits d'exploitation	744 788
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	
	Variation de stock	
	Autres achats et charges externes	241 143
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 107
	Rémunération du personnel	203 525
	Charges sociales	89 340
	Subventions accordées par l'association	159 000
	Dotation aux amortissements et dépréciations	5 964
	Dotation aux provisions	
	Autres charges	10
	Total des charges d'exploitation	700 088
		1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	
	Intérêts et produits financiers	
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations	
	Intérêts et charges financières	
	2 - RESULTAT FINANCIER	
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	44 700
Produits financiers	Produits exceptionnels	
	Charges exceptionnelles	
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	
	Impôts sur les sociétés	
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	44 700
	TOTAL DES PRODUITS	744 788
	TOTAL DES CHARGES	744 788
	EXCEDENT ou DEFICIT	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	63 525
	Bénévolat	
	Prestations en nature	63 525
	Dons en nature	
	CHARGES	63 525
	Secours en nature	
	Mise à disposition gratuite de biens et services	63 525
Personnel bénévole		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 186 363 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 744 788 euros et un total charges de 744 788 euros, dégagant ainsi un résultat de 0 euros.

L'exercice considéré débute le 12/09/2017 et finit le 31/12/2018.
Il a une durée de 16 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux règles du règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels et aux règles de l'avis n°2009-01 du CNC en date du 5 février 2009 applicable au fonds de dotation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Faits majeurs de l'exercice

Le fonds de dotation Break Poverty Foundation a été créé le 12 septembre 2017 avec une dotation initiale consommable de 500.000€.

Le fonds de dotation a pour objet, de développer, de conduire et de soutenir des activités d'intérêt général à caractères humanitaire et scientifique aux fins de lutter contre toutes les formes d'extrême pauvreté, dont sont notamment victimes les enfants, en France et à l'International.

Une dotation complémentaire de 100.000€ a été versée par le fondateur et affectée en dotation complémentaire consommable.

Le premier exercice a une durée exceptionnelle de 16 mois.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Licences, logiciels, bases de données : 3 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Comptabilisation des dons reçus

Les dons reçus du fondateur sont comptabilisés en autres fonds propres dans les dotations consommables.

Les dons affectés et dons non affectés perçus dans le cadre de l'appel public à la générosité, ainsi que les dons reçus dans le cadre de conventions de mécénat, sont enregistrés en produits d'exploitation, sauf décision du Conseil d'Administration.

Nature des éléments comptabilisés en "Subventions accordées par l'Association"

Il s'agit d'aides financières versés au cours de l'exercice pour soutenir des projets réalisés par des organismes d'intérêts général dont l'action entre dans l'objet social du fonds.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Engagements hors bilan

Engagements reçus : les conventions de mécénat signés et non réalisés au 31 décembre 2018 s'élèvent à 342.500€.

Engagements donnés : Break Poverty s'est engagé à verser 349.700€ aux projets suivants :

- Digitale Académie : 79.700€
- Les Plombiers du Numérique : 20.000€
- Inde : 250.000€

Fonds dédiés

Un tableau de suivi des fonds dédiés est présenté en annexe.

Effectif au 31 décembre 2018

A la clôture, le fonds de dotation emploie 5 personnes, dont 3 cadres et 2 employés.

Rémunération des administrateurs

Aucun administrateur n'a perçu de rémunération au cours de l'exercice.

Evaluation des contributions volontaires en nature au cours de l'exercice

De janvier à septembre 2018, le fonds de dotation a bénéficié de locaux, d'une surface de 50 m², situés 11 rue de Verneuil - 75007 Paris, mis à disposition gracieusement par le fondateur. Pour cette période, cette contribution volontaire en nature est estimée à 24.750€.

A compter d'octobre 2018, conformément à une convention de commodat signée en date du 4 octobre 2018, Break Poverty Foundation occupe à titre gratuit des locaux, d'une surface de 250 m², situés 81 rue de Lille - 75007 Paris.

D'octobre à décembre 2018, cette contribution volontaire en nature est estimée à 38.775€.

Break Poverty Foundation bénéficie d'une contribution volontaire en nature de la société Google Ad Grants pour l'équivalent d'un montant maximum de 10.000 \$ par mois, afin d'améliorer son référencement lors de recherches Internet.

Evènements postérieurs à la clôture

Il n'a pas été relevé d'évènements postérieurs à la clôture qui remettent en cause les présents comptes annuels.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Honoraires du Commissaire aux Comptes (art. R.123-198.9° du Code de Commerce)

Les honoraires du Commissaire aux Comptes s'élèvent à 9.000 € TTC au titre de l'exercice 2018.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres			24 737			24 737
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			24 737			24 737
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier			43 285			43 285
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes			23 884		23 884	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			67 170		23 884	43 285
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL			91 906		23 884	68 022

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018 ^c
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres		622		622
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		622		622
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier		5 342		5 342	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			5 342		5 342
TOTAL			5 964		5 964

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance		739	739	
TOTAL DES CREANCES		739	739	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	206	206		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	54 707	54 707		
	Personnel et comptes rattachés	2 317	2 317		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 175	27 175		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	925	925		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	15 000	15 000		
	Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		100 330	100 330		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise		600 000		600 000
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés			558 667	(558 667)
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL		600 000	558 667	41 333

Tableau de suivi des fonds dédiés

I- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
TOTAL				

II- RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Fonds dédiés "Digitale Académie"			44 700	44 700
Total			44 700	44 700
Legs et donations				
Total				
TOTAL			44 700	44 700

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS	Emploi de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public collectées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées N = compte de résultat (2)	Saldo des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (3)
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE					
I - RESSOURCES SOCIALES	427 041	5 919	1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	5 919	5 919
1.1. Réalisées en France	366 306	5 919	1.1. Dons et legs collectés	5 919	5 919
- Actions réalisées directement	257 306		- Dons manuels non affectés	5 919	5 919
- Versements à d'autres organismes agissant en France	109 000		- Dons manuels affectés		
1.2. Réalisées à l'étranger	60 735		- Legs et autres libéralités non affectées		
- Actions réalisées directement	10 726		1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	50 009				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	80 025		2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	718 847	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public // Frais de collecte	88 132		- Mécnats	182 200	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	11 893		- Dotation comptable	538 647	
2.3. Charges liées à la recherche de subvention			3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	187 066		4 - AUTRES PRODUITS	2	
3 - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRIT AU COMPTE DE RÉSULTAT	694 124	5 919	3 - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRIT AU COMPTE DE RÉSULTAT	744 788	
II - DOTATION AUX PROVISIONS	5 964		II - REPRISES DES PROVISIONS		
III - ENGAGEMENTS À RÉGLER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	44 700		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS		
IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			IV - VARIATION DES FONDS DÉJÀ COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC		
V - TOTAL GÉNÉRAL	744 788		IV - INSUFFISANCE DES RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			VI - TOTAL GÉNÉRAL	744 788	5 919
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financières à compter de la première application de règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		5 919	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		5 919
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		0
Évaluation des contributions volontaires en nature					
Missions sociales			Mécnat		
Frais de recherche de fonds			Prestation en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges	63 525		Dons en nature	63 525	
Total	63 525		Total	63 525	

ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi annuel des ressources a été établi conformément aux dispositions du règlement 2008-12 du 7 mai 2008, afférents à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations et modifiant le règlement N°99-01 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les ressources

Les ressources issues de la générosité du public

Les ressources collectées auprès du public se composent de dons manuels affectés ou non. Break Poverty n'a pas collecté d'autres produits liés à l'appel à la générosité du public.

Règles d'affectation des ressources au financement des emplois

Les ressources issues de la générosité du public sont affectées en intégralité aux missions sociales. .

Les autres fonds privés

Les autres fonds privés concernent :

- des conventions de mécénats à hauteur de 180.200 €,
- une quote-part de la dotation consommable virée au résultat à hauteur de 558.667€.

Les emplois

Définition des missions sociales retenues dans le CER

Le fonds de dotation, qui fait appel public à la générosité, a pour missions sociales « *de développer, de conduire et de soutenir des activités d'intérêt général à caractères humanitaire et scientifique aux fins de lutter contre toutes les formes d'extrême pauvreté, dont son notamment victimes les enfants en France et à l'International* ».

En 2018, les missions sociales intègrent quatre domaines d'intervention :

- Soutien à la petite enfance : favoriser l'éveil de chaque enfant dès le plus jeune âge via le développement de lieux d'accueil dans les quartiers prioritaires, la mise en place d'ateliers de développement de l'éveil et du langage etc.
- Prévention du décrochage scolaire : offrir l'accompagnement nécessaire à chaque enfant pour lui donner les moyens de réussir dans sa scolarité via un suivi individualisé, un apprentissage en groupes restreints etc.
- Accès au premier emploi : permettre aux jeunes issus de milieux défavorisés de se familiariser avec le monde de l'entreprise et d'élaborer un projet professionnel via du mentorat, des ateliers de formation, de la mise en réseau etc.

- Soutien à la parentalité : accompagner les parents, notamment les mères seules, dans leur rôle et leurs besoins quotidiens via des offres de gardes adaptées, des ateliers parents-enfants etc.

Description du système d'information utilisé pour fournir les données chiffrées

Le fonds de dotation a instauré un système de répartition de ses charges selon une comptabilité analytique en fonction des règles d'affectation validées en Conseil d'Administration.

Règles d'affectation des dépenses

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018, les règles d'affectation des dépenses ont été les suivantes :

- Dépenses directes liées aux rémunérations imputées aux missions sociales :
 - o Directrice Générale : 59%
 - o Assistante de Direction : 59%
 - o Equipe programme (2 personnes) : 100%
 - o Responsable collecte : 61%
- Dépenses directes liées aux rémunérations imputées aux frais de collecte :
 - o Directrice Générale : 6%
 - o Assistante de Direction : 6%
 - o Responsable collecte : 14%
- Dépenses directes liées aux rémunérations imputées aux frais de fonctionnement :
 - o Directrice Générale : 35%
 - o Assistante de Direction : 35%
 - o Responsable collecte : 15%
- Les autres charges directes sont affectées à la rubrique d'emploi concernée.
- Les charges indirectes sont affectées en fonction de clefs de répartition approuvées par le Conseil d'Administration.